



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 23 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ALIES Monique.

Présents : ARNOULD Bernard - BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis - ILTIS Régine - ICHE Damien - JULIEN Martine - PUECH Xavier - RAMBIER Vanessa - SERS Claude - TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : CHABBERT Sylvain - COSTE Alexis - MOLLINÉ Valérie

Absents excusés avec pouvoir : Pouvoir de ICHÉ Damien à ILTIS Régine

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'assemblée ;

Monsieur CABANES Jean-Louis ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.



Restauration de la collégiale

Le début des travaux étaient initialement prévu le 02 janvier 2025 ont dû être reportés, car un partenaire financier (la Région) plafonne le montant des travaux à 300 000.00€. Il a donc été nécessaire de re-découper les travaux en tranche de 300 000€. Les travaux vont débuter en mai 2025.

Un arrêté sera pris en avril pour interdire la circulation dans la zone de la collégiale pendant le montage de l'échafaudage (environ 1 mois).

L'église reste ouverte le temps des travaux (week-end, sépultures, mariage,.....)



DÉLIBÉRATION : 20250123_DEL001 Choix des entreprises pour la reconversion de l'ex-sherpa en petite unité de vie pour personnes âgées autonomes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la reconversion de l'ex-sherpa en petite unité de vie pour personnes âgées autonomes.

La commission de marché a été réunie afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T	MONTANT TTC
<u>LOT 1</u> : Gros œuvre - démolition	MACONNERIE BLANC	322 522.84€	387 027.40€
<u>LOT 2</u> : Charpente - couverture	CAZABONNE	30 100.00€	36 120.00€
<u>LOT 3</u> : Menuiseries extérieures alu - serrurerie	ARNAL ET GELY - PUECH	146 772.90€	176 127.48€
<u>LOT 4</u> : Plâtrerie - Faux plafonds	GINESTE	74 468.85€	89 362.62€
<u>LOT 5</u> : Menuiserie intérieures	SOLIER	34 210.00€	41 052.00€
<u>LOT 6</u> : Peintures	VEYRIE	29 213.60€	35 056.32€
<u>LOT 7</u> : Carrelages - revêtements	CAUMES	25 091.68€	30 110.01€
LOT 8 : Sols souples	VEYRIE	24 312.57€	29 175.08€
LOT 9 : CVC - Plomberie	CHASSING	78 144.67€	93 773.60€
LOT 10 : Electricité	FAUCHE	96 202.24€	115 442.69
LOT 11 : Ascenseur	SAULIERE	23 996.00€	28 795.20€
LOT 12 : Désamiantage	PUECHOULTRES	63 630.00€	76 356.00€

Le conseil Municipal ouï cet exposé à ' l'unanimité :

- APPROUVE le choix des entreprises
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché et à son exécution.



DÉLIBÉRATION : 20250123_DEL005 Reconversion de l'ex-sherpa en petite unité de vie pour personnes âgées autonomes : Choix d'un OPC

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de reconversion de l'Ex-Sherpa en petite unité de vie pour personnes âgées autonomes vont commencer début 2025.

Dans ces missions l'architecte, n'a pas l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de chantier.

Un devis a été demandé à la société LLOP Coordination pour réaliser ce suivi. Le montant du devis s'élève à 24 500.00€ HT soit 29 400.00€ TTC.

Mme le Maire présente la proposition avec les différentes phases comprises dans la mission.

Le conseil Municipal ouï cet exposé à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la Société LLOP COORDIANATION
- **DONNE** tous pouvoirs à Mme le Maire pour la réalisation de cette opération



DÉLIBÉRATION : 20250123_DEL002 Travaux de la securisation du village – Feux tricolore : choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation auprès d'entreprise a été envoyée le 19 juillet 2024, pour une réponse à retourner avant le 02 août 2024 à 12h00.

Madame le Maire indique que trois offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres. Au vu de l'analyse d'Aveyron Ingénierie, l'offre économique la plus avantageuse est celle de la société SDEL, pour son offre de base d'un montant de 67 788.00€ avec l'option de base sans la coordination des deux boucles.

Après examen du dossier, et après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPOUVE** le choix de l'offre de base de la Société SDEL, d'un montant de 67 788.00€ H.T
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces relatives à l'exécution de ces travaux.



Reprise de l'auberge du marronnier

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 24/01/2025.

Une analyse des candidatures doit être prévue en amont (le 03 février 2025). Par la suite un entretien avec les candidats retenus sera programmé.



DÉLIBÉRATION : 20250123_DEL003 Construction d'un bâtiment au Karting – Demande de subventions

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de construction d'une structure permettant d'accueillir des salles de cours pratique et théorique pour la section sport étude Karting et Moto.

Madame le Maire précise que le permis de construire déposé est favorable.

Il convient donc de solliciter des subventions auprès de différents partenaires pour le financement de cet investissement.

Le plan de financement est ainsi établi :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
Travaux APD	298 352.55	ETAT DETR 30%	108 301.97
Maitrise d'Œuvre	29 835.25	REGION 20%	72 201.32
Divers et imprévus (10%)	32 818.78	DEPARTEMENT 20%	72 201.32
		Autofinancement	108 301.97
TOTAL :	361 006.58	TOTAL	361 006.58

Le conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toute les démarches nécessaires pour l'obtention des aides sollicitées.

Transfert de compétence de l'assainissement au SIAEP

Les membres du conseil municipal demandent à avoir plus d'informations sur le transfert de compétence. La décision est ajournée.

DÉLIBÉRATION : 20250123_DEL004 Charge de personnel du budget assainissement

Madame le Maire rappelle qu'un agent technique intervient régulièrement à la station d'épuration pour effectuer diverses taches :

- Surveillance des installations
- Transfert des boues et vidange
- Entretien hebdomadaire des abords
- Entretien des machines.

Le coût de l'agent est intégré au budget général, il convient donc de transférer cette charge au budget assainissement.

Pour l'année 2024, ce forfait d'entretien s'élève à 900€ mensuel soit un total de 10 800€ pour l'année.

Le Conseil Municipal, par 11 voix dont 1 pouvoir :

- **FIXE** le forfait mensuel de l'intervention de l'agent technique a 900.00€ / mois soit un montant total pour 2024 de 10 800€.
- **DONNE** tous pouvoirs à Mme le Maire pour exécuter cette décision.

Bulletin municipal

Tous les articles du bulletin municipal sont rédigés. Cette année il a été décidé de faire appel au service d'imprimerie de l'ABSEAH pour élaborer la maquette

Les journaux seront distribués par les élus.

Informations diverses

- Un projet de construction d'habitat inclusif est en étude au sien de l'ABSEAH, avec la création de petites villas non loin du lotissement du château d'eau.

Fin de séances 21H00

Secrétaire de séance
Jean-Louis CABANES



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALLIES

